

Procès verbal de la réunion de la CCATM

1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 20 juillet 2010.

2. Présences

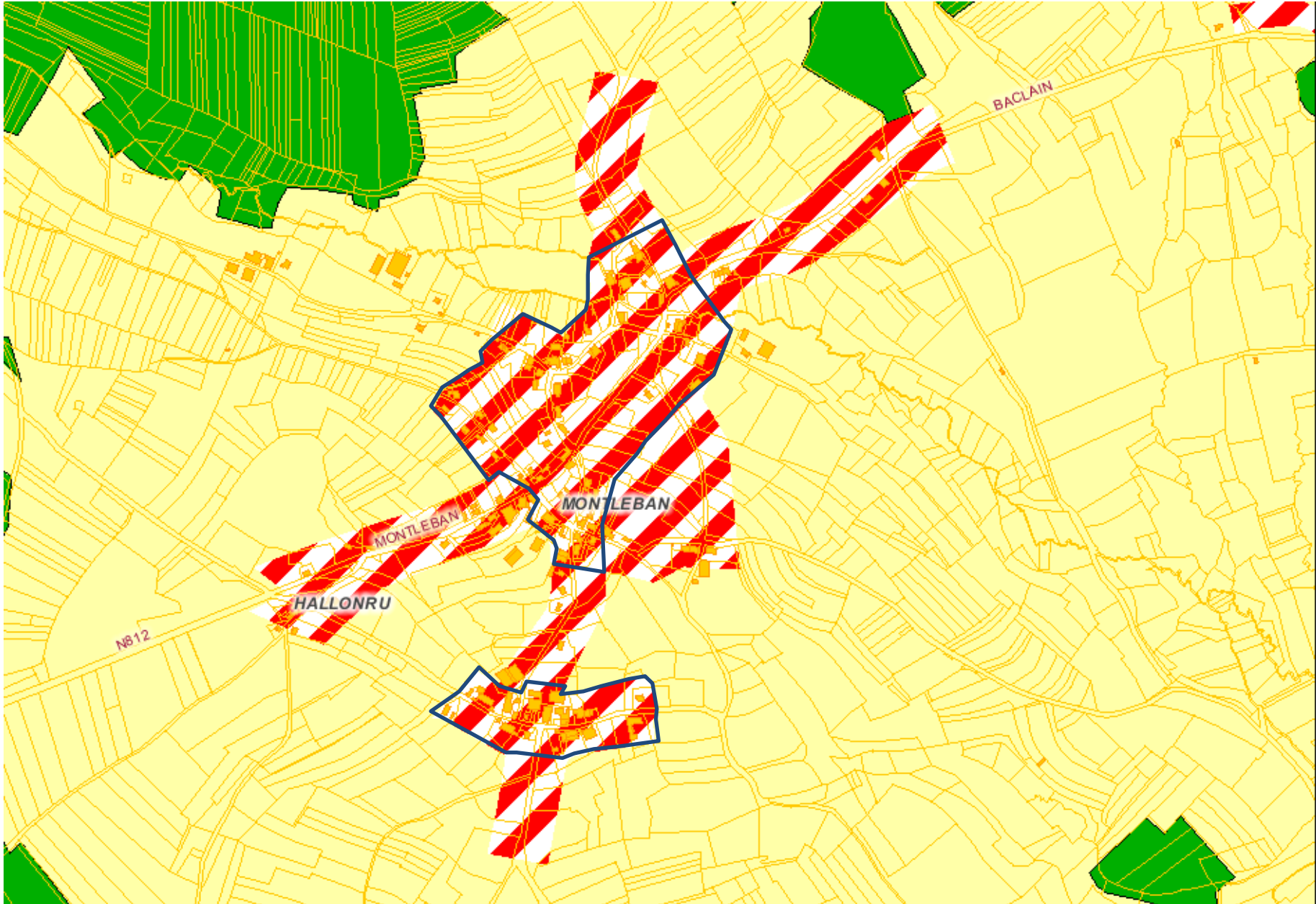
Présent(e)s : ~~Christian Jadot, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludvine Determe, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse~~, Anne Morsomme, fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.

Excusé(e)s : Gauthier de Ryckel, José Syne, Claude Tourteau, Michel Haan.

Invité(es) présent(es) : Cédric Wengler.

3. Visite pédestre de Montleban – détermination d'un périmètre RGBSR-

La CCATM propose les périmètres RGBSR suivants pour le village de Montleban.



Reportage photographique







4. Approbation du PV de la réunion précédente

Approbation, par l'assemblée, du PV du 15 juin.

5. Remise d'avis de la CCATM

- a. *Permis unique pour la construction d'une scierie, séchage de bois et sciures et cogénération à Courtil (S.A. Holzindustrie Pauls).*

La CCATM rend un **avis favorable** sur le projet tel que proposé. Cet avis se base sur la présence d'une desserte ferroviaire, des résultats des différentes études menées et annexées au dossier (note relative à la gestion de l'eau, étude d'incidence acoustique, rapport d'incidences « mobilité et paysage ») et sur la création potentielle d'emplois sur le territoire de la commune.

La CCATM insiste également pour que :

- 1) Les discussions entre Idelux et la DGO1 (ex-MET) soient intensifiées afin d'étudier la jonction routière entre les autoroutes et la zone d'activité économique ;
- 2) Que toutes les mesures favorisant le transport par voie ferrée soient prises ;
- 3) Que l'intégration paysagère et la protection acoustique du site soient assurées par des éléments végétaux.

- b. *Permis d'urbanisme pour la transformation d'une maison en restaurant, gîte, hôtel et la transformation d'un hangar en commerce et appartement à Gouvy (Abdrim S.A.)*

Le projet est présenté par Michel Nève. Ce dernier, concerné par le projet, se retire.

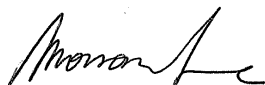
La CCATM rend un **avis favorable** sur le projet tel que proposé. Cet avis se base sur la localisation appropriée du projet dans la rue commerçante et à proximité de la gare. Ce projet participe à la revitalisation de la rue de la Gare. La CCATM encourage les projets de ce type.

6. Divers

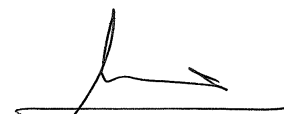
Les dossiers « sécurité-village » sont remis aux membres de la CCATM qui effectueront une mise à jour des données et doléances pour la réunion de la CCATM du **26 octobre 2010**.

Le lieu de rendez-vous de la prochaine CCATM (17 août) est fixé à la **chapelle de Langlire** à **20h00**. Un éventuel périmètre RGBSR sera étudié à cette occasion.

La Secrétaire



Le Président



Anne Morsomme

Michel Nève